

L'entreprise, un enjeu de sécurité routière

Sommaire du dossier de presse

Communiqué de synthèse

L'entreprise, un enjeu de sécurité routière

I. Les entreprises « partenaires », signataires d'une charte

- Apave : Intégrer la maîtrise du risque routier dans le management de la sécurité en général
- Aventis : Promouvoir une politique « sécurité routière » ambitieuse auprès d'un important personnel itinérant
- Axa France Assurance : Conseiller et soutenir les entreprises pour mettre en place des plans de prévention du risque routier
- BP France : Renforcer et élargir la sécurité routière à l'ensemble du personnel
- Groupe Colas : Intégrer la sécurité routière dans la culture d'entreprise
- Norauto : Poursuivre et renforcer la politique sécurité routière auprès de leur personnel et de leur public
- Sanofi-Synthélabo : Intégrer la sécurité dans leur devise « l'essentiel, c'est la santé » pour l'ensemble des salariés
- TLF : Orienter les professionnels vers des actions prioritaires, simples et efficaces en faveur de la sécurité routière

II. Les entreprises « engagées », moteurs de sensibilisation auprès de leur personnel

- 3M France : Mettre en place une politique de prévention pour protéger en priorité le personnel itinérant
- EDF-GDF Ardennes : Agir sur tous les fronts en s'appuyant sur des professionnels
- Enraf : Mettre en place un véritable dispositif de prévention dans une petite structure
- Ouest-France : Anticiper et prévenir l'accident auprès d'un personnel rajeunissant et réceptif
- Groupe Nicolas : Transmettre un savoir-faire pour développer un « savoir-être » sur la route
- Sécuritas France : Engager une démarche préventive impulsée par la Direction Générale auprès d'un personnel jeune et mobile

III. Les entreprises « engagées », moteurs de sensibilisation auprès de leur public

- Les Editions du *Petit Futé* : Ou comment associer tourisme et sécurité routière
- Le groupe Elios : Ou comment sensibiliser le plus grand nombre d'usagers sur la route des vacances

Annexe 1

Entreprises « partenaires » ayant signé une charte d'engagement avec la Sécurité routière.

Annexe 2

Exemples d'entreprises « engagées » ayant mis en place des plans de prévention du risque routier.

Annexe 3

Le GP2R en 3 questions.

L'entreprise, un enjeu de sécurité routière

Selon l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière, en France, en 2001, 7 720 personnes ont perdu la vie dans un accident de la circulation.

26 192 personnes ont été gravement blessées dans les mêmes circonstances. Parmi ces victimes, 1 194 personnes* ont été tuées et 4 192* ont été gravement blessées dans le cadre d'une mission professionnelle ou lors d'un trajet domicile-travail.

Si depuis quelques années, le nombre de tués se maintient en dessous de la barre des 8000, ce bilan reste encore trop lourd dans un pays comme le nôtre où la sécurité sur la route, déclarée « Grande cause nationale » en 2000, s'est hissée au niveau des enjeux majeurs de santé publique.

L'amélioration des infrastructures routières nationales, le renforcement des mesures réglementaires, notamment dans le domaine du contrôle/sanction, l'accroissement du nombre des campagnes de communication, le développement d'actions de sensibilisation décuplées sur l'ensemble du territoire, sont un panel d'actions mises en œuvre par l'Etat pour agir sur le comportement des usagers et l'accidentologie.

Le **développement de partenariats** de nature à mobiliser les usagers de la route et à renforcer les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de réduction de l'insécurité routière fixé par le gouvernement, est également une priorité de l'Etat, clairement exprimée lors des Comités Interministériels de Sécurité Routière du 2 avril 1999** et du 25 octobre 2000.

Cette politique partenariale s'adresse à tous les acteurs de notre pays, et en premier lieu les collectivités territoriales, à de nombreux relais potentiels aussi divers et variés que les associations, le corps enseignant, le monde médical, les médias et... aux entreprises compte-tenu de leurs responsabilités vis-à-vis de leur personnel et du rôle important qu'elles peuvent jouer auprès de leurs clients.

Depuis quelques années, les pouvoirs publics ont engagé avec les entreprises un certain nombre d'actions. Des **études**, réalisées par l'Institut National de REcherche sur les Transports et leur Sécurité, portant sur les accidents de la circulation liés au travail, ou de l'Institut National de Recherche sur la Sécurité, permettent d'enrichir la connaissance en la matière.

Des tables rondes organisées avec les assureurs (Axa Prévention, FFSA, Gema...) pour croiser les données, échanger les expériences, permettent de favoriser la démultiplication des initiatives tant au niveau géographique qu'au niveau des branches professionnelles.

* Conducteurs et piétons

**Le CISR du 2 avril 1999 a notamment décidé la mise en place dans un délai de 3 ans, de plans de prévention du risque routier concernant l'ensemble des agents des services centraux et déconcentrés de l'Etat et d'inciter à leur mise en œuvre dans les entreprises du secteur privé.

Une **charte signée avec la CNAMTS** (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), le 22 décembre 1999, avait comme objectif majeur de faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs de l'entreprise que l'acte de conduire lors d'une activité professionnelle est un acte de travail. Elle a permis d'impulser une nouvelle dynamique dans cette politique partenariale, avec un objectif clair de mettre en œuvre dans l'entreprise une prévention efficace pour réduire le préjudice des accidents de la route qui, au-delà du drame humain, se chiffre en millions de journées perdues.

Cette charte s'est également concrétisée par la publication de 2 vidéogrammes de sensibilisation, un guide de l'évaluation du risque routier en entreprise, des référentiels de formation à destination des décideurs, des relais en entreprise, et l'organisation d'un forum en octobre 2000 regroupant plus de 600 personnes, chefs d'entreprise, préventeurs et salariés.

Entreprises « **partenaires** » ou « **engagées** », animées par une démarche purement préventive auprès de leur personnel, motivées par une démarche citoyenne auprès de leur public... Alsaciennes, Provençales, Bretonnes ou Landaises, petites, moyennes ou grandes, issues du monde industriel ou du secteur tertiaire... toutes ces entreprises constituent un **vivier d'interlocuteurs** privilégiés, un **vivier d'acteurs** incontournables pour mener à bien cette politique partenariale en faveur de la sécurité routière.

**I. Les entreprises « partenaires »,
signataires d'une charte d'engagement
avec la Sécurité routière**

Signer une charte d'engagement avec la Sécurité routière

Parce que l'accident de la route est la première cause d'accident mortel au travail pour les salariés, l'entreprise doit agir pour mieux protéger ses collaborateurs des accidents de la route. Certaines, convaincues et motivées, ont signé une **charte d'engagement*** avec la Sécurité routière pour développer des plans de prévention du risque routier. C'est le cas des sociétés *Apave, Aventis, Axa Assurances, BP France ou Sanofi-Synthélabo*.

D'autres comme *Autosur, Cecomut, Dekra-Veritas ou Norauto*, se sont engagées à mettre en place des programmes d'actions pour relayer les messages et certaines opérations de sensibilisation de la Sécurité routière auprès de leur personnel et/ou de leurs clients.

Ces chartes, signées pour 3 ans, engagent fortement l'entreprise et la Sécurité routière à collaborer, travailler plus étroitement ensemble pour bâtir des plans d'actions et obtenir des résultats concrets en faveur de la sécurité routière.

Quelle que soit l'option choisie par ces entreprises « partenaires », chacune d'entre-elles est un véritable champ expérimental pour mesurer la pertinence des techniques de prévention mises en place.

Des résultats encourageants

Selon une étude réalisée en 2000, la plupart des entreprises signataires qui ont mis en place des plans de prévention du risque routier, ont enregistré une baisse significative des accidents compris entre 30 et 60 %, avec souvent une répercussion positive sur la conduite lors des déplacements « trajets » ou strictement privés.

De plus, si ces programmes ont pour vocation première de protéger leur personnel, les huit exemples suivants montrent combien leur impact peut dépasser le territoire de l'entreprise pour toucher les proches (exemple de *Sanofi-Synthélabo*) ou la clientèle externe comme l'illustre *BP France* ou *Norauto*...

Ils sont la preuve que ces niches expérimentales, décuplées sur l'ensemble du territoire demain, contribueront à étendre la toile et à mobiliser le plus grand nombre de personnes pour agir durablement sur les comportements.

* Autosur, Dekra-Veritas Europcar, la Fédération Nationale des Transports Routiers, Cecomut, Sanofi-Synthélabo, Apave, Syndicat des Equipements de la Route, Axa Assurances, BP, TLF, Aventis, Norauto

APAVE

Intégrer la maîtrise du risque routier dans le management de la sécurité en général

Secteur d'activité : Maîtrise des Risques

Effectif : 7 000 salariés dont 5 000 ingénieurs et techniciens

Parc : 120 agences et bureaux, 8 laboratoires et 100 sites de formation

Charte : Signature le 18 décembre 2000

Objectif :

Promouvoir la mise en place de plan de prévention du risque routier en milieu professionnel et accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention de ce risque. Echanger avec la DSCR les informations recueillies.

Un programme d'action et de prévention reposant sur une méthodologie de maîtrise du risque routier étendu à l'échelle nationale :

- Formation de 40 collaborateurs ingénieurs sécurité spécialistes, aux méthodes de maîtrise du risque routier en entreprise dans le but d'assurer une couverture complète du territoire national.
- Mise en place d'actions de sensibilisation sur le terrain par ces 40 collaborateurs pour mobiliser les responsables d'entreprises, former les relais internes, animer des réunions d'information.
- Création d'un kit d'auto formation à la maîtrise du risque routier, composé d'une vidéo d'information et d'un logiciel d'auto diagnostic.
- Développement d'un site Internet spécifiquement dédié à la maîtrise du risque routier
- Elaboration d'une lettre d'information gratuite.
- Organisation d'un stage de formation aux enjeux et stratégies de maîtrise du risque routier en entreprise, destiné aux responsables d'entreprise, gestionnaires de risques et responsables sécurité.
- Relais des messages de la Sécurité routière en interne.
- Organisation d'une conférence de presse sur le thème de la prévention des risques routiers en entreprise (50 journalistes).

Bilan et perspectives :

Fin 2001, l'APAVE a réalisé une enquête, interrogeant les 1 500 plus grandes entreprises françaises sur le thème du risque routier.

Cette enquête poursuit le double but d'identifier le niveau d'information des responsables d'entreprises sur les enjeux et stratégies de maîtrise de ce risque, et de cerner les attentes en matière de prévention.

Contacts entreprise : Véronique MATHEY, directrice de la communication
Tél. : 01 45 66 17 17

Anne ALLARY, Environnement, qualité et sécurité
Tél. : 01 45 66 18 45

AVENTIS

Promouvoir une politique « sécurité routière » ambitieuse auprès d'un important personnel itinérant

Secteur d'activité : Laboratoires pharmaceutiques

Effectif : 3 670 personnes dont 2 700 itinérants

Parc : 2 700 véhicules

Sinistralité : 1 620 accidents, dont 30 corporels en 2001

Charte : Signature le 20 décembre 2001

Objectif :

Mettre en place une politique sécurité sur le risque routier à raison de 83 millions de kilomètres effectués par les 2 700 visiteurs médicaux, VRP, commerciaux et directeurs régionaux, et réduire la sinistralité automobile de 30 % d'ici 2004.

Un programme d'action et de prévention à destination de l'ensemble du personnel sédentaire et itinérant.

Formation :

- Stage de 2 jours « maîtrise du risque routier » progressivement mis en place pour l'ensemble du personnel itinérant.
- Nomination d'accompagnateurs pour revoir une fois par an la conduite des collaborateurs.
- Elaboration d'un audit sur la conduite du personnel avec comparatif par rapport aux années précédentes.

Communication :

- Sensibilisation à la sécurité routière lors du stage d'accueil des nouveaux embauchés.
- Communication mensuelle du bilan des accidents corporels par unité.
- Communication trimestrielle sur les accidents matériels par unité.
- Intervention du responsable prévention en réunions régionales et nationales.
- Envoi à tous les directeurs régionaux des analyses d'accidents corporels de la route pour commentaires en régions.
- Forte implication de la Direction Générale et du CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et Condition de Travail).

Information :

- Envoi à tous les itinérants du CD ROM « référentiel de conduite auto Aventis ».
- Action sécurité routière pour les CDD.
- Sensibilisation du personnel en entreprise et au domicile avant chaque départ en vacances.
- Sensibilisation sur l'alcool, la vitesse, la conduite hivernale, les comportements dangereux.
- Exposition au siège social pour le personnel sédentaire.

Bilan et perspectives :

Entre 2000 et 2001, une nette amélioration des accidents corporels « route » est enregistrée : moins 20 % d'accidents de travail, avec et sans arrêt, et une stabilisation des indicateurs sinistres matériels.

370 personnes (professionnels itinérants pour la plupart) ont suivi un stage « Maîtrise du Risque Routier » de 2 jours.

En 2002, 400 personnes supplémentaires seront formées au sein de l'entreprise.

Contact entreprise : Jean-Paul SAUVAGE, Responsable Prévention sécurité des réseaux
Tél. : 01 55 71 50 99

AXA France Assurance

Conseiller et soutenir les entreprises pour mettre en place des plans de prévention du risque routier

Secteur d'activité : Assurances

Effectif : 22 000 personnes

Charte : Signature le 9 juillet 2001

Objectif :

Réduire la fréquence et la gravité de la sinistralité enregistrée, à la fois auprès des entreprises clientes et au sein des propres flottes en interne.

Un programme d'action et de prévention mis en place en partenariat avec l'Etat et l'Entreprise pour faire évoluer la gestion de la sinistralité en une véritable prévention des risques :

- Mobilisation de la Direction Générale et de l'encadrement opérationnel et implication de tous les collaborateurs, partenaires extérieurs, consultants...
- Conception et mise à disposition d'une méthodologie et d'outils pédagogiques spécifiques (tel que le « référentiel de conduite » élaboré par Axa), à destination de la clientèle entreprise par l'intermédiaire de ses réseaux.
- Mise en place d'une démarche de prévention s'appliquant selon une procédure élaborée en un dispositif de management en 6 phases :
 - sensibilisation du chef d'entreprise
 - analyse et diagnostic de l'existant
 - mise en place de la démarche spécifique à l'entreprise
 - sensibilisation et formation des salariés
 - communication interne
 - suivi de la démarche
- Parmi les actions mises en place en entreprises, des stages de perfectionnement post-permis sont délivrés aux salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels, missions ou trajets domicile-travail.
- Mise en place d'un plan de prévention du risque routier dans ses propres entités, avec développement d'une stratégie d'amélioration des attitudes de conduite en interne sur les bases de son propre référentiel.

Bilan et perspectives :

Une baisse moyenne de 10 à 15 % de la sinistralité a été enregistrée en 2001.

Le retour d'expériences sur le terrain leur a également permis d'enrichir leur offre prévention.

Contacts entreprise : Régis GUILLET-ARNAUD, Responsable du risque routier en entreprise

Tél. : 01 47 74 44 17

Annie SOULIER, Chargée de communication

Tél. : 01 47 74 38 64

BP France

Renforcer et élargir la politique sécurité routière à l'ensemble du personnel

Secteur d'activité : Pétrole, chimie, gaz et électricité, énergie solaire

Effectif : 3 625 personnes au 31 décembre 2001

Parc de véhicules de fonction en 2001: 133

Sinistralité 2001 : 48 accidents en circulation dont 4 corporels

Charte : Signature le 3 octobre 2001

Objectif :

Réduire de 35 % la fréquence de sinistralité en 3 ans dans le cadre d'une politique environnement et sécurité, visant « zéro accident, zéro nuisance aux personnes et zéro atteinte à l'environnement ».

Un programme d'action et de prévention reposant sur une politique sécurité et environnement portée par une forte communication interne et externe

Vis-à-vis du personnel à travers le programme « Destination Sécurité » :

- Instauration d'un code de bonne conduite « 10 règles BP de la sécurité routière » interdisant notamment l'usage du téléphone au volant.
- Stage comportemental d'une journée et demie sur les risques au volant.
- Sensibilisation à la sécurité routière via des ateliers et expositions.
- Organisation du concours du meilleur conducteur de véhicule léger (épreuves théoriques et pratiques).
- Relais des campagnes de sécurité de la DSCR dans tous les établissements de BP France.

Vis-à-vis des conducteurs de camions

- Formation spécifique au transport de matières dangereuses tous les 3 ans.
- Equipement des camions avec la ceinture de sécurité (depuis 1999) et le 3^e rétroviseur.
- Respect absolu d'une limite de 45 heures hebdomadaires.
- Affectation de 5 inspecteurs dédiés à la sécurité routière.
- Organisation d'un concours national, puis mondial, dans le groupe BP du "conducteur de l'année".

Vis-à-vis du grand public

- Formation des jeunes et obtention du Brevet de Sécurité Routière en partenariat avec la Police nationale.
- Organisation de concours et de manifestations autour de la sécurité routière (« Quand nos routes se croisent » à Cergy – 1995).
- Relais des campagnes sécurité routière dans les sites et les stations-service BP.
- Commercialisation d'un gilet de sécurité homologué dans le réseau de stations-service.
- Distribution d'alcootests gratuits dans les stations-service BP pour la St-Sylvestre.

Bilan et perspectives :

Plus de 250 personnes formées depuis juillet 2001.

Former l'ensemble du personnel d'ici juin 2003, intensifier les actions de sensibilisation en interne et renforcer les partenariats avec la DSCR, la Croix Rouge Française, la Police Nationale et les collectivités locales sont les trois axes de développement privilégiés par BP France en matière de prévention du risque routier.

Contact entreprise : Philippe Lambert, Directeur de la communication

Tél. : 01 34 22 46 24 / 44 69

Groupe COLAS

Intégrer la sécurité routière dans la culture d'entreprise

Secteur d'activité : Construction de routes

Effectif : 53 000 personnes dont 25 000 en France

Parc : 19 200 véhicules et engins de chantier en métropole et dans les DOM

Sinistralité : 5 360 sinistres (accidents matériels et corporels) en 1997 et 2 688 en 2001 (chiffre incluant la sinistralité des sociétés ayant récemment intégré le Groupe et pas encore sensibilisées à la sécurité routière).

Charte : Première signature en 1997. Charte reconduite le 24 avril 2001.

Objectif : *Après avoir réduit le nombre d'accidents de la circulation de plus de 25 % en 3 ans (engagement de la charte en 1997), en 2001, l'objectif de Colas est de diminuer encore le nombre d'accidents de la circulation de 5 % sur les 3 ans à venir. Si l'enjeu concerne aujourd'hui l'ensemble du personnel conduisant des véhicules du groupe en France et dans les Dom, cette politique préventive est vouée à s'étendre par étapes à tous les pays et territoires dans lesquels le groupe Colas est implanté.*

Un programme d'action et de prévention reposant sur une forte implication de la Direction Générale avec un dispositif de communication interne puissant :

- Désignation dans chaque filiale (20 en France) d'un *comité de pilotage sécurité routière*, et dans chaque établissement rattaché à l'une de ces filiales (plus de 350) d'un *responsable relais sécurité routière* ayant en charge la mise en place et l'animation du programme routière chargé de la mise en place et de l'animation.
- Mise en œuvre du programme SCOPE (Sécurité des conducteurs, de l'organisation du parc des véhicules et de l'environnement) élaboré par Axa Corporate. Il comprend : un guide de conduite sur les thèmes « Maîtrise », « Espace » et « Vision », illustré par des supports audiovisuels, des audits de conduite, des analyses post-accidents permettant de mettre en place des actions correctives ; des outils statistiques permettant l'analyse et le suivi de la sinistralité au niveau des établissements et des filiales France.
- Création et diffusion dans les filiales d'outils de communication destinés à renforcer l'impact de la démarche auprès de l'ensemble des collaborateurs.
- Organisation du « challenge sécurité routière » inter-filiales dont le trophée est remis en jeu chaque année. Ce challenge récompense la filiale ayant obtenu les meilleurs résultats et mentionne celle ayant obtenu la progression la plus significative.
- Forte communication interne : mot du Président, revue interne, message d'accompagnement des fiches de paye...

Bilan et perspectives :

En 5 ans, malgré une croissance externe du parc de véhicules et d'engins de chantier en France de 40 %, le taux de fréquence (nombre d'accidents/nombre de véhicules) a baissé de 32 %.

Plus de 7 000 collaborateurs ont bénéficié des formations SCOPE.

Les 400 relais sécurité routière seront réunis prochainement afin de valoriser les premiers fruits de leur travail sur le terrain, mais aussi de les encourager vers de nouvelles progressions.

Contact entreprise : Pascale Dubois, Direction de la Communication

Tél. : 01 47 61 76 43

NORAUTO

Poursuivre et renforcer la politique sécurité routière auprès de leur personnel et de leur public

Secteur d'activité : Entretien et vente d'équipements automobiles

Effectif : 4 700 collaborateurs en France

Parc : 55 véhicules de société

Sinistralité : 98 accidents en 2001 et 1 059 jours d'arrêt de travail dus à des accidents de mission ou lors du trajet domicile-travail.

Charte : Signature le 7 décembre 2001

Objectifs : *En interne, réduire de 30 % sur 3 ans le nombre et la gravité des accidents dans lesquels sont impliqués leurs véhicules et leur personnel et d'une manière plus large, poursuivre et amplifier leurs actions de sensibilisation du public en faveur de la sécurité routière.*

Un programme d'action et de prévention renforcé à destination de deux publics : les salariés et le grand public.

Vers les salariés :

- Mise en place de plans de prévention du risque routier avec audit et diagnostic des sinistres, retour d'expériences vers les populations concernées, actions correctives telles que formation, sensibilisation au trajet domicile-travail...
- Organisation d'une journée annuelle de sensibilisation dans les 165 centres implantés en France.
- Mise en place d'actions de communication spécifiques concernant les risques liés à l'utilisation du téléphone portable en voiture.
- Création d'une rubrique permanente « sécurité routière » au sein du journal d'information de Norauto France.
- Sensibilisation progressive des collaborateurs et collaboratrices des autres pays du groupe Norauto aux thématiques de sécurité routière (Espagne, Italie, Portugal, Pologne, Belgique et Argentine).

Vers le grand public :

- Lancement d'un « Prix Norauto Sécurité routière » visant à encourager chaque année les meilleures initiatives dans ce domaine.
- Création d'espaces *sécurité routière* au niveau des salles d'attente de chaque centre, avec diffusion des campagnes de communication de la Sécurité routière.
- Remise personnalisée du document « Urgences » de la Sécurité routière à chaque automobiliste à l'issue d'une prestation d'entretien du véhicule dans un centre Norauto.
- Insertion de pages « sécurité routière » dans les publications du groupe *Norauto* (Guide et dépliants diffusés à 6 ou 7 millions d'exemplaires).
- Création d'une rubrique permanente « sécurité routière » sur le site www.norauto.fr

Bilan et perspectives :

La première Journée nationale de la sécurité routière a permis de sensibiliser près de 5 000 personnes en interne et près de 2 millions de personnes en externe.

La remise des prix *Norauto* de la Sécurité routière se déroulera le 4 juin prochain.

Contact entreprise : Bénédicte BARBRY, Directrice de la Communication

Tél. : 03 20 60 88 44

SANOFI-SYNTHELABO

Intégrer la sécurité routière dans leur devise « l'Essentiel, c'est la santé », pour l'ensemble des salariés

Secteur d'activité : Laboratoire pharmaceutique

Effectif : 29 000 salariés dont 13 000 pour la France

Parc : 800 véhicules de société utilisés par les visiteurs médicaux

Sinistralité : Taux de fréquence (nombre de sinistres par rapport au nombre de véhicules) : 15,0 fin 1999 ; 12,9 fin 2000 ; 9,7 fin 2001 ; 7,9 fin avril 2002

Charte : Signature le 15 décembre 2000

Objectif :

Réduire le nombre de sinistres automobiles au travers d'un plan d'action mis en place à la suite d'une mission d'audit et de diagnostic.

Un programme d'action et de prévention destiné à l'ensemble des salariés et de leurs proches

- Mise en place d'une opération de sensibilisation « On n'a qu'une vie, je ralentis ! » à destination des jeunes de 18 à 25 ans, salariés et enfants de salariés avec un stage de perfectionnement.
- Réalisation d'actions spécifiques à destination des visiteurs médicaux, qui représentent la population professionnelle la plus exposée au risque routier dans le groupe.
- Elaboration systématique d'un audit et d'un diagnostic après chaque accident.
- Amélioration du retour d'expérience sur l'accidentologie par une analyse approfondie des accidents, de leur causalité et de leurs conséquences, ainsi que par la diffusion du retour d'expérience vers les populations concernées.
- Suivi de l'évolution des résultats de sécurité à l'aide de tableaux de bord spécifiques.
- Responsabilisation des conducteurs par rapport au véhicule en tant qu'outil de travail, tant dans le cadre de déplacements domicile-travail que de missions.
- Elaboration d'un programme de maîtrise du risque routier destiné aux salariés, notamment aux nouveaux embauchés.
- Définition d'un référentiel de conduite au sein de groupe.
- Communication auprès de l'ensemble des collaborateurs du groupe sous forme de dépliants ou d'affiches.
- Organisation et animation de réunions d'information.
- Relais des campagnes de la Sécurité routière au sein de l'entreprise.

Bilan et perspectives :

L'opération « *On n'a qu'une vie, je ralentis* », a permis de sensibiliser 240 stagiaires de 18 à 25 ans. Aucun dommage corporel n'a été constaté auprès de ces jeunes usagers. La politique du groupe est de doter, à terme, tous ses visiteurs médicaux de véhicules de société qui sont plus facilement gérables pour un maintien permanent en conditions optimales de fonctionnement, en particulier du point de vue sécurité.

Contact entreprise : Jean-Paul HODEAU, Directeur Mécénat

Tél. : 01 53 77 40 00

TLF

Orienter les professionnels vers des actions prioritaires, simples et efficaces en faveur de la sécurité routière

Secteur d'activité : Organisation professionnelle

Effectif réseau : 4 500 entreprises adhérentes

Parc : Exploitation de plus de 200 000 véhicules

Charte : Signature le 10 octobre 2001

Objectif :

Réduire de 50 % le nombre de sinistres matériels dans un délai de 3 à 5 ans, avec un résultat de 20 % dès la première année.

Force de conseil et de proposition pour tous ses adhérents, TLF préconise la mise en place d'un programme d'actions et de prévention pour agir vers quatre axes majeurs.

Les chefs d'entreprise

- Mobilisation des chefs d'entreprise sur la nécessité d'intégrer dans leur management la prévention des accidents de la circulation.
- Définition et transmission de la méthodologie : analyse préalable, programme d'actions, suivi et mesure des actions.

Le conducteur

- Assurer une formation théorique et pratique des personnels de conduite.
- Analyse et communication systématique de tous les accidents du personnel.
- Animer le plus régulièrement possible pour une mobilisation optimale du personnel.
- Préconiser l'obligation du port de la ceinture de sécurité pour tous les usagers.

Le matériel

- Encourager le marquage rétroréfléchissant des véhicules pour favoriser la visibilité des poids lourds.
- Préconiser la présence d'un gilet de visibilité dans tous les véhicules en cas de panne.

Le suivi

- Mettre en place des outils de contrôle pour évaluer les actions choisies.
- Définir des indicateurs de performance afin de suivre l'évolution de l'accidentologie et corriger les actions en cours.
- Centraliser et traiter les données afin de favoriser une analyse transversale.

Contact entreprise : Stéphane LEVESQUE, Délégué aux activités routières

Tél. : 01 53 32 13 13

**II. Les entreprises « engagées »,
moteurs de sensibilisation auprès de leur personnel**

Agir auprès de son personnel

La Sécurité routière, en charge de la réduction des accidents de la route, la Caisse Nationale des Assurances Maladie des Travailleurs Salariés, en charge de la réduction des accidents du travail, les assureurs et autres organismes « préventeurs » ont, depuis un certain nombre d'années, uni leurs efforts de manière structurée et cohérente pour développer une prévention plus efficace des risques routiers en entreprise.

Naturellement, ce sont les actions de terrain, au plus près des entreprises, qui sont les plus efficaces et permettent de faire de réels progrès dans la prévention du risque routier encouru par les salariés. Les CRAM (Caisses Régionales d'Assurance Maladie) jouent un rôle actif dans ces actions de proximité, avec les chambres de commerce ou même certains groupements professionnels, le plus souvent en partenariat avec les préfetures.

Aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises mieux informées, conscientes de leurs responsabilités, conseillées et aidées par des experts « préventeurs », se donnent les moyens de mettre en place des programmes d'actions visant à protéger leur personnel des accidents de la route. Ces plans de prévention reposent généralement sur 4 grandes étapes :

- élaboration d'un diagnostic préalable,
- constitution d'une structure de pilotage interne du projet,
- élaboration et mise en œuvre d'un programme d'actions,
- suivi, évaluation et actions correctives si nécessaire.

Comme les entreprises « partenaires » signataires d'une charte avec la Sécurité routière, la plupart d'entre-elles privilégient un ou plusieurs axes moteurs pour mettre en place ces plans de prévention auprès de leur personnel.

Des entreprises comme, *Champagne Céréales* à Reims, *Ethicon* (matériel médico-chirurgical) en région Centre, *Uni Opal Atlantique* (lubrifiants...) à Saumur ou la *Compagnie Rhénane de Raffinage* ont, par exemple, davantage misé sur la formation de leurs commerciaux, les chauffeurs de poids lourds avec souvent des stages pratiques proposés également au personnel sédentaire...

Sans occulter le volet formation, des entreprises comme *Impress Metal Packaging* (emballages métalliques) dans la Sarthe, *Saur Centre Vendée* (gestion de service eau potable, eaux usées), *Sealed Air* (emballage) dans la région Orléanaise, *Snecma Moteurs* (aéronautique) en région parisienne ou *Johnson Controls* (équipementier automobile), en Alsace, privilégient la communication et la sensibilisation de leur personnel, souvent en concertation avec le Comité d'Hygiène de Sécurité et de Condition de Travail, ou en étroite liaison avec la direction générale.

D'autres entreprises comme *3M France* en région parisienne, *Sécuritas* (sécurité mobile...) en région Lyonnaise, *Foselev* (maintenance industrielle...) à Marseille, ou encore *EDF/GDF Ardennes*, le *Groupe Nicolas* (transport logistique), *Ouest-France* ou même *Enraf* (une PME de 10 salariés)... ont mis en place des programmes «multi-cibles» pour agir de concert sur le personnel (formation et sensibilisation interne), les infrastructures (réglementation plus stricte, amélioration de la signalétique dans l'enceinte de l'entreprise...) et sur le véhicule (équipements, entretien...).

Loin d'être exhaustives, les six fiches suivantes (ainsi que celles citées en annexe 2) montrent combien la taille de l'entreprise, le secteur d'activité, la région... n'influent aucunement dans la mise en place de ces programmes d'actions. Elles confirment pour la plupart, une forte implication de la direction générale dans la démarche préventive.

3 M France

Mettre en place une politique de prévention pour protéger en priorité le personnel itinérant

Secteur d'activité : Marchés de l'industrie, du grand public et des bureaux, de la signalisation, de la communication et de la protection, de la santé

Effectif : 3 100 salariés, dont 700 itinérants parcourant chaque année 13 millions de kilomètres

Parc : 670 véhicules

Sinistralité : Accidents de travail avec arrêt consécutifs à un accident de voiture : 5 en 1998, 2 en 1999 et 2000 et 1 en 2001.

Objectif :

Enrayer la montée des accidents de mission du personnel itinérant alors que les accidents de type industriel étaient en baisse constante.

Un programme d'action et de prévention engagé depuis 1997 dans le cadre d'une démarche structurée, qui concerne les salariés, l'organisation du travail, les véhicules et l'infrastructure.

- Création d'un comité de pilotage impliquant la direction, désignation de relais sécurité, association du CHSCT, évaluation du risque, réalisation d'un pré-diagnostic en concertation avec la CRAM, définition d'un programme et suivi des résultats.

Les salariés : *formation, communication et sensibilisation*

- Conception d'un stage de formation à la conduite dite « préventive », ouvert aux itinérants parcourant plus de 10 000 kilomètres par an pour leurs déplacements professionnels.
- Réalisation de documents internes d'information : « Vivre à 3M » (conduite juste) et « Protégeons la vie ».
- Animation pour l'ensemble des salariés avec participation d'acteurs.
- Contrôle des véhicules.

L'organisation du travail

- De nombreuses dispositions ont été instaurées telles que : le covoiturage, la limitation du temps de conduite journalier, le paiement du découché, l'arrêt de 15 minutes toutes les 2 heures de conduite, l'invitation à utiliser les transports en commun, l'interdiction de l'usage du téléphone portable pendant la conduite...

Les véhicules

- Tous les itinérants sont dotés d'un véhicule léger de gamme moyenne, équipé de l'air conditionné, de l'A.B.S et de pneumatiques adaptés.

Circulation sur sites

- Aménagement des voies et des parkings.

Bilan et perspectives :

La gravité des accidents de la circulation est divisée par deux quand on compare la moyenne de la période 1999-2001 à la période 1996-1998.

A ce jour, 500 itinérants ont suivi le stage de conduite préventive. Le programme de formation se poursuit. L'entreprise a constaté que les conducteurs qui n'ont pas suivi ce stage de formation sont impliqués dans 70 % de l'ensemble des accidents de circulation.

En 2002, un travail est fait sur une meilleure adaptation des actions aux risques spécifiques de chacune des populations concernées par le risque routier ainsi que sur la problématique des accidents de trajets.

Contact entreprise : Gérard ZINK, Directeur Qualité, Environnement, Hygiène et Sécurité

Tél. : 01 30 31 76 04

EDF/GDF ARDENNES

Agir sur tous les fronts en s'appuyant sur des professionnels

Secteur d'activité : Distributeur d'énergie EDF/GDF

Effectif : Equivalent d'une PME de 360 personnes

Parc : 220 véhicules. 2 640 000 kilomètres parcourus chaque année

Sinistralité : Depuis deux ans aucun accident corporel, ni véhicule détruit

Objectif :

Depuis 1999, intégration systématique d'un volet sécurité routière dans le Plan d'Action Prévention déjà en place.

Un Plan de Prévention mis en place dans chaque service du centre chaque année :

- Action « recyclage de conduite » : tous les agents ont suivi une formation à la conduite préventive avec l'aide d'une auto-école : rappel de la réglementation et messages de prévention, audit de conduite avec le véhicule de l'agent.
- Installation de panneaux d'affichages « Espace Prévention » et affichage régulier de messages de sécurité routière, de création locale ou nationale.
- Diffusion à l'ensemble du personnel de la revue «Changer la route » du Code Rousseau, avec un message personnalisé aux Ardennes.
- Action de sensibilisation et de communication sur la dangerosité de l'utilisation du téléphone portable au volant, même avec le kit «mains libres». Apposition dans les véhicules de l'autocollant spécifique « Pour communiquer, je dois m'arrêter ».
- Rappel sur la réglementation avec l'utilisation d'un CD rom Code Rousseau.
- Démultiplication des messages de prévention avec l'aide du «correspondant sécurité» de chaque service.
- Analyse systématique de tous les sinistres automobiles suivie d'actions correctives.
- Non-port de la ceinture, non-respect du code de la route ou utilisation du portable au volant sont considérés comme une faute professionnelle par la direction locale.
- Equipement de pneumatiques de meilleure qualité sur tous les véhicules de service.
- Renouvellement progressif du parc orienté vers des véhicules équipés de systèmes de sécurité active et passive.
- Obligation de stationner sur les sites EDF/GDF en marche arrière.
- Action menée conjointement avec la ville de Charleville-Mézières pour le réaménagement de la sortie d'un site, particulièrement dangereuse, utilisée par une partie importante du personnel.

Bilan et perspectives :

Le nombre total de sinistres a diminué de moitié entre 1998 et 2002, passant à 30 par an. Une majorité se produit lors de manœuvres en marche arrière.

En 2002, 3 nouvelles actions ont été mises en place :

- Deux jours « forts » Sécurité routière avec la participation de différents acteurs (IDSR, assureurs, auto-école, CRAM...), organisation d'ateliers sur les conditions conduisant à l'accident et le préjudice moral et financier, et une pédagogie choc : voiture-tonneau et testochoc, freinographe, simulateur d'alcoolémie.
- Une action de sensibilisation et de formation destinée aux usagers de deux-roues motorisés dans le cadre de trajet domicile-travail.
- Signature collective par les agents d'une charte « Prévention Sécurité » avec engagements de sécurité routière (ceinture, distance de sécurité, téléphone portable)

Contacts entreprise : André NÉCAILLE, Directeur Tél. : 03 24 59 50 01

Jack LINGAT, Chargé de Prévention Tél. : 03 24 59 50 13

ENRAF

Mettre en place un véritable dispositif de prévention dans une petite structure

Secteur d'activité : Installation de systèmes de téléjaugeage de réservoirs

Effectif : 10 salariés

Parc : 6 véhicules

Sinistralité : pas d'accidents

Objectif :

Développer de façon perceptible dans l'entreprise un esprit de prévention du risque routier suite à une sensibilisation du Directeur de l'entreprise au cours d'une réunion organisée par ESSO FOS (donneur d'ordre), la CRAM et la Préfecture.

Un programme d'action et de prévention qui couvre 4 champs d'intervention : l'entreprise, les usagers, les véhicules, l'environnement et l'infrastructure.

L'entreprise

- Suivi des accidents de la circulation des collaborateurs.
- Réalisation d'une enquête par le responsable sécurité pour chaque accident de circulation, avec commentaires et explication à l'ensemble du personnel.
- Organisation des déplacements tenant compte des horaires de l'entreprise.
- Diffusion d'une note de service, rédigée par le directeur, interdisant l'utilisation du portable au volant.

Les usagers

- Visites médicales testant l'aptitude à la conduite de véhicule.
- Itinéraire donné au conducteur ainsi qu'un plan d'accès au site.
- Obligation de prendre l'autoroute si le trajet le permet.
- Formation « CENTAURE » basée sur la mise en évidence des limites de réaction des conducteurs et des véhicules en situation particulière.
- Rappel au conducteur sur le comportement au volant avant tous déplacements de plus de 100 km – pause obligatoire toutes les deux heures, consommations payées par l'entreprise.
- Avion obligatoire et voiture de location pour tout trajet supérieur à 300 km.
- Mise en place d'une causerie annuelle « sécurité routière » avec l'ensemble du personnel.

Les véhicules

- Vérification de tous les véhicules une fois par an par un professionnel.
- Mise en place d'un audit véhicule aléatoire.
- Toute anomalie sur le véhicule est signalée au responsable sécurité, seul juge de l'immobilité de celui-ci pour réparation rapide.
- Affectation d'un véhicule à une seule personne.
- Stationnement préconisé en marche arrière.

L'environnement et l'infrastructure

- Edition d'un itinéraire pour tout déplacement de plus de 100 km.
- Information de toutes difficultés au niveau de l'infrastructure locale au gestionnaire.
- Affectation de tous les emplacements de stationnement dans l'entreprise.

Bilan et perspectives : Gain financier grâce à un bonus maximum de la compagnie d'assurance. Plus grande attention portée par les conducteurs à leur véhicule, coût de l'entretien limité.

La plus grande difficulté, faire accepter aux salariés la pause obligatoire toutes les 2 heures.

Contact entreprise : Gilles BARREAU, Directeur

Tél. : 04 42 07 07 69

Groupe NICOLAS

Transmettre un savoir-faire pour développer un « savoir-être » sur la route

Secteur d'activité : transport / logistique

Effectif : 1 500 personnes – 22 sites en France

Parc : 750 véhicules légers et poids lourds

Sinistralité : aucun accident corporel

Objectif :

Renforcer la dimension sécurité routière dans le management « au contact des hommes », avec une orientation en 3 axes, clairement définie par la direction générale :

- *La plupart des accidents sont prévisibles et donc évitables*
- *Pas de bonne productivité sans sécurité*
- *L'ordre, la rigueur et la propreté sont source d'hygiène et de sécurité*

Un programme d'action et de prévention avec, en 1999, la création d'un poste de « préventeur » pour améliorer la démarche sécurité .

- Mise en place d'un audit général sur les 3 dernières années
- Gestion d'un suivi permanent de la sinistralité (accidents routiers, litiges et PV)
- Mise en place d'objectifs par agence
- Implication de tous les niveaux de la hiérarchie
- Intervention d'un centre de formation et moniteurs dans l'entreprise
- Sensibilisation et formation « sécurité routière » pour les cadres, les agents de maîtrise et employés et les conducteurs routiers
- Constitution d'une équipe sécurité routière au sein de l'entreprise, composée d'un Chargé de Mission Sécurité Routière, de 12 Inspecteurs Départementaux de Sécurité Routière, de 19 Relais sécurité routière, ainsi que de 8 personnes en formation Relais

Premier bilan :

L'entreprise a enregistré une première baisse de 25 % des accidents routiers la première année et de 43 % la deuxième année par rapport à l'année de mise en œuvre de la démarche. A noter également une réduction de 70 % du nombre des PV.

Perspectives :

Un rapprochement avec le groupe TNT devrait permettre d'étendre cette démarche préventive auprès de 4 000 personnes, dont une majorité de professionnels de la route, avec pour nouveau slogan interne « Ensemble nous serons plus forts pour vaincre l'insécurité ».

Contact entreprise : Pierre COTTIN, responsable prévention sécurité

Tél. : 01 69 46 75 26

QUEST- FRANCE

Anticiper et prévenir l'accident auprès d'un personnel rajeunissant et réceptif

Secteur d'activité : Groupe de presse

Effectif : 1807 salariés dont 537 journalistes et 100 commerciaux

Parc : 300 véhicules de tourisme et 30 poids lourds

Kilométrage : 7 millions de kilomètres en missions, 11 millions de kilomètres en trajets

Sinistralité : Aucun accident grave à ce jour

Objectif :

Mettre en place une démarche préventive dans l'entreprise qui connaît un rajeunissement de la population et un fort accroissement d'une population à risque en raison de l'embauche de 120 journalistes et qui a constaté, à l'occasion d'un diagnostic général sur la sécurité dans l'entreprise, que le risque routier était le risque le plus important encouru par les salariés.

Un programme d'action et de prévention reposant sur la mise en place d'un diagnostic général, une communication interne en développement et un relais externe puissant :

- Mise en œuvre d'un diagnostic sécurité routière effectué par un prestataire extérieur.
- Réalisation d'une enquête interne auprès de l'ensemble des salariés pour mieux connaître les conditions de circulation « trajet ».
- Organisation de la collecte de l'information de la sinistralité pour mieux la connaître et envisager un plan d'action ciblé.
- Réorganisation de la circulation à l'entrée du site de Chantepie.
- Instauration du stationnement marche arrière sur les parkings de l'entreprise.
- Campagne d'affichage : 1 thème par mois pendant 12 mois.
- Organisation de 2 journées de sensibilisation à l'aide d'ateliers.
- Soutien du « Dimanche Ouest-France » dans des actions de sécurité routière.

Premier bilan :

Accueil favorable de la majorité des salariés et des instances représentatives du personnel se manifestant par le désir, pour certains, d'être associés à des actions.

Prise en compte de suggestions de salariés pour l'amélioration de la sécurité : équipement en chasubles de sécurité des journalistes couvrant les faits divers et les photographes, mise à disposition de triangle de sécurité dans les véhicules.

Prise en compte par les différentes directions du suivi des accidents de circulation.

Contact entreprise : M. MOYSAN, Responsable des services généraux
Tél. : 02 99 32 60 19

SECURITAS France

Engager une démarche préventive impulsée par la direction générale auprès d'un personnel jeune et mobile

Secteur d'activité : Sécurité mobile, patrouille, intervention sur alarme

Effectif : 1 500 personnes, dont 195 pour les agences de Lyon et Grenoble

Parc : Plus de 60 véhicules de société pour ces deux agences

Sinistralité : 1 accident mortel et 9 accidents corporels dans le cadre d'une mission en 2000

Objectif :

Mettre en place un plan de prévention du risque routier suite à une année particulièrement marquée par l'insécurité routière dans le cadre de missions professionnelles.

Un programme d'action et de prévention mis en oeuvre dans 4 domaines d'intervention.

Au niveau de l'organisation

- Information préventive délivrée aux clients et commerciaux, vérification de la faisabilité des prestations (temps requis par rapport à la distance), procédure spéciale mise en place lors de la passation d'un véhicule : un tour du véhicule est effectué à chaque relève.

-

Au niveau des véhicules

- Choix et équipement des nouveaux véhicules de service avec attention particulière sur la visibilité latérale, les pneus en fonction de leur tenue de route/pluie, un système prise de note fixe et kit « mains libres »
- Mise en place d'un processus périodique d'entretien des véhicules : cahier de bord, intervention régulière sur site d'un prestataire extérieur

Au niveau des infrastructures et environnement

- Information « circulation routière » régulièrement diffusée
- Emplacement et sens de stationnement, marquage au sol et fléchage du site clairement identifié

Au niveau du personnel :

- Modification de la durée de vacation
- Intervention et soutien d'un psychologue en cas de stress...
- Sensibilisation de la totalité du personnel à la limitation de vitesse, à l'utilisation du téléphone à l'arrêt et au port de la ceinture.

Contact entreprise : M. GUYAU,
Tél. : 04 72 27 42 72

**III. Les entreprises « engagées »,
moteurs de sensibilisation auprès de leur public**

Agir auprès de son public

De nombreuses entreprises qui se sentent concernées par l'insécurité routière, optent pour une démarche citoyenne auprès de leur public et soutiennent les actions de la Sécurité routière en relayant spontanément les messages de manière ponctuelle ou pérenne tout au long de l'année.

Ces partenariats de communication se traduisent souvent en un partage de compétences entre les partenaires et les pouvoirs publics sans enjeu financier à la clé. Ils permettent de mettre en place des actions de proximité auprès d'un grand nombre d'utilisateurs, souvent en situation de conduite.

A titre d'exemple, l'opération « Urgences », réalisée en janvier dernier au moment des départs en vacances d'hiver, a permis de réunir 13 partenaires institutionnels et entreprises* qui ont participé à la création du document d'information « *Urgences. Témoin d'un accident : que faire ?* ». Ces mêmes partenaires se sont mobilisés auprès de leur personnel et de leur public pour assurer de manière qualitative la diffusion de ce document, renforçant et élargissant considérablement le réseau de diffusion des pouvoirs publics.

Le nouveau dispositif de sensibilisation mis en place par les pouvoirs publics au moment des départs en vacances d'été, témoigne de la mobilisation de nouveaux partenaires pour agir sur le comportement de leur public. C'est le cas de *BP France*, dans le cadre d'une série d'Incollables sur le thème de la sécurité routière (outil ludique et pédagogique sous forme de questions/réponses, destiné aux enfants de 7 à 11 ans), des guides touristiques du *Petit Futé qui consacre en 2002, 3 pages de sensibilisation à destination de leurs lecteurs* (voir fiche détaillée) ou du magazine *Top Famille*** qui, avec le concours de *NEXX Assurances****, élabore un document spécial « Nos enfants nous jugent au volant » à partir d'un sondage national lancé en mars dernier, pour la Sécurité routière. Il sera remis de manière qualitative et massive avec le soutien du réseau d'autoroute du groupe *Elior* (voir fiche détaillée).

Moteur de sensibilisation auprès de sa clientèle, l'entreprise peut mobiliser plus directement un grand nombre d'utilisateurs, clients de passage, sur la route des vacances ou lors de trajets quotidiens. Car si les campagnes de communication permettent de sensibiliser le grand public de manière régulière tout au long de l'année, c'est en jouant sur la proximité, avec le concours et le soutien du plus grand nombre d'acteurs, que l'Etat parviendra à mobiliser et fédérer sur le terrain le plus large public autour de cette grande cause nationale.

*Partenaires institutionnels :

Bison Futé et les centres d'information routière, La Croix Rouge Française, La Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, France Info, la Gendarmerie Nationale, la Police Nationale

Entreprises partenaires : Autosur, BP, Esso, Europcar, Norauto, Sécuritest

** Top Famille : le magazine « complice » de la vie de famille diffusé à 251 000 exemplaires

*** Nexx Assurances : un des leaders de l'assurance à distance en France

Les Editions du Petit Futé

Ou comment associer tourisme et sécurité routière

Secteur d'activité : Edition de guides de voyages

Objectif :

Maison d'édition depuis plus de 26 ans, sur le créneau des guides de tourisme départements & régions de France et guides de voyage à l'étranger, le Petit Futé s'est associé à la Sécurité routière pour sensibiliser ses lecteurs aux dangers de la route, même lorsque l'on est en vacances.

Un plan d'action reposant sur un partenariat rédactionnel pour sensibiliser les usagers en vacances, où détente et découverte ne riment pas forcément avec sécurité routière.

- Création d'une rubrique spéciale « En voiture, les bons conseils de la Sécurité routière » dans tous les guides 2002 départements et régions de France
- Rappel de 10 règles et 10 réflexes de bonne conduite à adopter au volant, quelle que soit la longueur du trajet, dans la tonalité ludique et conviviale du *Petit Futé* :
 1. Préparer son voyage
 2. Voyager bien ceinturé
 3. Voyager bien reposé
 4. Respecter la règles des 2 secondes entre deux véhicules
 5. Vérifier sa vue
 6. Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas
 7. Bannir portable et kit «mains libres» au volant
 8. Bien réagir en cas de panne
 9. Témoin d'un accident que faire ?
 10. Ne jamais oublier ces 10 règles d'or
- Diffusion d'une page quadrichromie illustrant les campagnes de sensibilisation de la Sécurité routière
- Communication « sécurité routière » sur le site Internet petitfuté.com
- Rédaction et envoi d'un communiqué de presse commun annonçant ce partenariat de communication sans précédent.

Bilan et perspectives :

Une communication « sur mesure » est envisageable en fonction de la période de l'année avec la possibilité de donner des conseils de sécurité spécifiques au froid et à la neige pour un guide spécial à paraître en décembre 2002 sur les stations de Savoie...

De même, en fonction de la région décrite, possibilité de sensibiliser plus fortement les lecteurs sur les dangers de l'alcool au volant pour, par exemple, un spécial « Beaujolais, tourisme et vignoble », à paraître en novembre 2002.

Contact entreprise : Stanislas LEBLANC, Directeur régie nationale
Tel. : 01 53 69 70 00

Le groupe ELIOR

Ou comment sensibiliser les automobilistes à respecter la sécurité routière sur la route des vacances

Secteur d'activité : Elior, spécialiste de la restauration, offre dans 12 pays une palette complète de services allant des grandes tables gastronomiques aux restaurants situés sur les lieux de voyage (aéroports, gares, autoroutes), le secteur des loisirs (musées, parcs), le monde du travail (restaurants d'entreprise et restaurants de direction), les écoles ou les établissements de santé

Effectif : 45 000 collaborateurs

Objectif :

Intégrer la sécurité routière dans le cadre d'une nouvelle politique « famille » mise en place sur les sites d'autoroutes (les enseignes Arche Cafétéria, Arche Café et Bœuf Jardinier), en particulier lors des migrations estivales.

Une action de proximité puissante et qualitative pour sensibiliser le plus grand nombre de familles (parents et enfants) sur la route des vacances.

- Du 26 juillet au 17 août 2002, lancement sur 49 sites d'un nouveau concept réunissant l'ensemble des services dédiés aux familles sur leur réseau autoroutes afin que l'arrêt sur les aires d'autoroutes soit une vraie pause détente pour toute la famille
- Partenariat avec des professionnels du monde de l'enfance pour offrir à leurs clients des prestations de qualité : distribution de 200 000 sacs de cadeaux et échantillons aux enfants de 3 à 12 ans
- En tant que **partenaire institutionnel**, la Sécurité routière est associée étroitement à cette opération de proximité : durant 4 week-ends, près de **200 000 enfants et leurs familles seront sensibilisés** lors de leur trajet aller ou retour de vacances, sur l'incivisme au volant montrée du doigt par les enfants. Des hôtesse dédiées à l'opération, remettront le document « Nos enfants nous jugent au volant » réalisé en partenariat avec le magazine *Top famille* avec le concours de *Nexx Assurances*, à toutes les familles avec enfants de 3 à 12 ans, clients ou non des enseignes d'Elior.

En pleine pause repas, les parents pourront apprécier la réaction des enfants et auto-analyser leur propre comportement en situation de conduite. Une partie ludique réservée aux jeunes vacanciers leur permettra d'apprendre, en jouant, quelques règles de bon sens.

Perspectives :

Sensibilisation prévue du personnel interne.

Réflexion sur une extension du partenariat avec la Sécurité routière sur les sites sur autoroutes, mais aussi dans les autres restaurants d'Elior fréquentés par les enfants et les adolescents.

Contact Entreprise : Jacques SUART, Directeur de la communication groupe
Tél. : 01 40 19 47 70

Annexe 1

Liste des contacts entreprises « partenaires » ayant signé une charte d'engagement avec La Sécurité routière.

AXA ASSURANCE

Régis GUILLET-ARNAUD
regis.guilletarnaud@axa-assurance.fr

☎ 01 47 74 44 17

APAVE

Véronique MATHEY, directrice de la communication
veronique.mathey@apave.com

☎ 01 45 66 17 17

AUTOSUR

Contact Presse (CDP Editions Relations presse)
Laurence BERTAUD

☎ 01 44 29 21 50

CECOMUT

Patrice DEFENDI, directeur d'enseigne

☎ 01 41 42 05 05

DEKRA-VERITAS

Serge ORHANT, directeur réseaux
Serge.orhant@dekra-veritas.fr

☎ 01 30 69 52 15

AVENTIS

Jean-Paul SAUVAGE, responsable prévention sécurité des réseaux de visites médicales
Jean-paul.sauvage@aventis.com

☎ 01 55 71 50 99

BP

Philippe LAMBERT, directeur de la communication
lamberp@bp.com

☎ 01 34 22 48 32

GROUPE COLAS

Pascale Dubois, Direction de la communication

☎ 01 47 61 76 43

EUROPCAR

Contact presse : By the Way
Arnaud TALAMON
atalamon@bythe.waygroup.com

☎ 01 53 57 60 38

NORAUTO

Bénédicte BARBRY
bbarbry@norauto.fr

☎ 03 20 60 88 44

SANOFI-SYNTHELABO

Jean-Paul HODEAU, directeur communication interne

Jean-paul.hodeau@sanofi-synthelabo.com

☎ 01 53 77 40 00

FEDERATION NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS

J.P. DENEUVILLE, délégué général

fntr@fntr.fr

☎ 01 44 29 04 29

SYNDICAT DES EQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Nicole MITRANI, délégué général

ser@wanadoo.fr

☎ 01 43 42 26 36

TLF

Stéphane LEVESQUE, délégué aux activités routières

☎ 01 53 32 13 13

Annexe 2

Quelques entreprises « engagées » ayant mis en place des plans de prévention du risque routier.

CHAMPAGNE CEREALES

Volonté de la Direction de prévenir les accidents corporels et prise de conscience de l'enjeu humain et financier. Programme d'information théorique pour les 2/3 des collaborateurs puis formation pratique à la conduite pour près de la moitié des salariés. Diffusion de bulletins d'information trimestriels à tout le personnel. Réflexion en cours pour une information constante sur le risque routier.

Contact : M. PETIT – 03 26 78 63 98

COMPAGNIE RHENANE DE RAFFINAGE

Volonté de la Direction de traiter le risque routier au même titre que les autres risques. Formation du responsable sécurité à la prévention des accidents de circulation mission et trajet, session de deux journées de sensibilisation de chaque acteur du site (personnel et entreprises extérieures), campagne interne de communication et d'animation sécurité routière. Mise en place d'une analyse systématique des accidents de circulation au même titre que tous les accidents du travail.

Contact : M. TESTAT – Président CHSCT - 03 88 81 59 00

ETHICON-SAS

Prise en compte du risque mission et trajet : formation complémentaire à la conduite pour tous les commerciaux et un « trajet commenté » une fois par an ; « analyse de sinistre » de chaque accident/incident pour déterminer l'évitabilité de l'accident. Action de communication permanente par affichage sur le réseau trajet local. Contrôle technique des véhicules des salariés.

Contact : M. OUDIANE – 02 37 91 48 00

FOSELEV

Plan d'actions établi par l'entreprise et ses filiales. Information du personnel sur le suivi des accidents de circulation et leur impact financier. Note de service du PDG interdisant l'utilisation du téléphone portable en conduisant. Amélioration des indications sur l'accès aux lieux d'intervention. Poursuite de la politique « drogue et alcool » - Formation « Centaure » pour l'ensemble des conducteurs, « analyse de l'accident » et « constat amiable » pour tout le personnel - Causeries sécurité sur les différents facteurs d'accidents pour l'ensemble du personnel – Procédure de suivi des véhicules.

Contact : Monsieur JOST : 04 91 58 81 83

IMPRESS METAL PACKAGING SA

Sensibilisé au cours de différentes réunions d'information, décision de la Direction de mettre en place des actions sécurité routière : exposition de panneaux sur alcool, vitesse, vigilance, ceinture... pendant plusieurs jours dans les ateliers et les bureaux, diffusion de dépliants sur le risque routier, sensibilisation sur le risque alcool autour du SIMALC, questionnaire de test de connaissance au personnel, organisation d'un jeu concours, stage de conduite préventive pour les grands rouleurs.

Contacts : M. CHRISTIAN, Directeur
M. BELLEC, animateur de sécurité – 02 43 48 40 00

JOHNSON CONTROLS – Roth S.I.

Prise en compte du risque routier intégrée dans la démarche « sécurité au travail » impliquant l'ensemble du personnel. Formation du responsable sécurité à la prévention des accidents de circulation mission et trajet – Sensibilisation de tout le personnel – Campagne interne de communication et sensibilisation incluant des ateliers à divers endroits du site – Séparation des flux de circulation dans l'usine – Pour le risque trajet, incitation au co-voiturage , horaires décalés, cantine interne, prise en compte du lieu d'habitation lors du recrutement, analyse systématique des accidents en groupe de pilotage sécurité

Contact : M. HAMMER – 03 88 73 44 44

SAUR CENTRE VENDEE

Plan d'actions mis en œuvre suite à une augmentation des accidents matériels et à une prise de conscience de l'exposition au risque routier du personnel. En concertation avec le CHSCT, journée de formation avec audit personnalisé de conduite pour tout le personnel. Obligation pour chaque salarié de participer à une réunion flash sécurité par trimestre. Rédaction d'une charte de prévention routière concernant l'équipe de direction : limitation de vitesse, interdiction du téléphone portable en conduisant... Panneaux rappelant le port de la ceinture à la sortie de chaque parking.

Contacts : M. MASSON REGNAULT, Directeur –
M. LENAERS, chargé de prévention – 02 51 45 09 11

SEALED AIR

Association du CHSCT à la démarche de prévention du risque trajet et mission qui concerne tous les acteurs de l'entreprise et qui doit être pris en charge comme les autres risques professionnels. Formation d'une personne relais. Analyse des contraintes professionnelles comme des facteurs de risque. Programme pédagogique basé sur la conduite préventive. Actions de sensibilisation. Equipement de sécurité sur les véhicules des commerciaux. Restaurant d'entreprise. Service de bus – parking.

Contact : M. COLOMAR –
M. WUY : 02 37 18 93 00

SNECMA MOTEURS – Etablissement d'Evry Corbeil

Démarche volontariste et s'inscrivant dans le long terme. Diagnostic mission et trajet par un consultant extérieur. Mise en place de groupes de projet communication – sensibilisation, formation, environnement et organisation associant le personnel. Parmi les actions : analyse des causes d'accidents et des situations dangereuses, rubrique sécurité routière dans le journal interne, intégration du critère transports en commun dans le choix des logements, formation des nouveaux embauchés et des conducteurs deux roues, station de gonflage des pneus sur le parking de l'entreprise, intégration du risque circulation dans l'organisation des missions notamment à l'étranger.

Contacts : M. HORAIST, Directeur –
M. SHU, ingénieur sécurité : 01 69 87 88 17

UNIL OPAL ATLANTIQUE

Démarche volontaire et globale de la Direction de prévenir l'ensemble des risques professionnels. Formation à la « conduite préventive » de tout nouveau salarié roulant, à la « conduite économique » pour les conducteurs poids lourds, sensibilisation à la sécurité routière de tout le personnel sédentaire ; note d'information avec les bulletins de salaire (temps de conduite, téléphone portable...) politique zéro alcool dans l'entreprise.

Contacts : M. FUSELLIER PDG –
Mme BOULON, chargé HSEQ – 02 41 40 28 37

Annexe 3.

Le GP2R en 3 questions.

1. Qu'est-ce que le GP2R ?

- Le GP2R ou Groupement des Préventeurs du Risque Routier est une association loi 1901 créée en janvier 2000. Les membres sont des organismes de prévention à vocation régionale, nationale, voire internationale, des personnes physiques ou morales, spécialistes de la prévention du risque routier en entreprise et l'approchant sous l'angle du conseil et/ou de la formation.

2. Quel est son objectif ?

- Regrouper et renforcer les compétences des préventeurs du risque routier en entreprise.
- Favoriser la communication et la compréhension entre ses membres afin de resserrer les liens qui les unissent et mieux défendre les causes qui leur sont communes.
- Faire connaître et exprimer le professionnalisme et l'activité des organismes préventeurs dans le domaine du risque routier en entreprise.
- Fédérer les métiers des organismes de prévention tels que définis par le règlement intérieur de l'association.
- Agir dans le respect des règles déontologiques validées par tous avec complémentarité, cohérence et transparence.
- Etre force de proposition et d'action.

3. Quel est son public ?

- Les entreprises : dirigeants, membres du CHSCT, chargés de formation, chefs de parc et toutes autres composantes
- La CRAMIF : collaborateurs, contrôleurs et animateurs de sécurité routière pour mettre en place des synergies d'action entre les organismes de conseil et de formation et leurs représentants départementaux
- Des institutions telles que : La CNAM, L'INRS, l'INRETS ou la DSCR pour échanger les expériences, enrichir la connaissance et soutenir les actions des Pouvoirs Publics et de la Sécurité Sociale en faveur de la sécurité routière dans le monde professionnel.

Contact : Hervé LE GALL, président
Tél. : 01 41 34 58 76
GP2R@GP2R